



Bld Anspachlaan 111 b13 – 1000 Brussels
Tel.: +32 (0)2 274 22 06
Fax: +32 (0)2 400 71 26
e-mail: ceettar@ceettar.eu
website: www.ceettar.eu
EC Register: 15086733813-03

European Organisation of Agricultural, Rural and Forestry Contractors

Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers

Europäischer Zentralverband der land- und forstwirtschaftlichen Lohnunternehmer und ländlichen Dienstleistungsunternehmer

Avis de la CEETAR concernant la stratégie de la ferme à la table

Les entrepreneurs agricoles contribuent déjà à un système alimentaire durable

La CEETAR partage les préoccupations de la Commission européenne en ce qui concerne la nécessité de construire un avenir tout à la fois compétitif et durable pour la production alimentaire européenne destinée aux hommes et aux animaux.

Les entrepreneurs agricoles utilisent sur les terres agricoles des techniques agricoles innovantes et de précision. Ces méthodes permettent de réduire la quantité de produits phytopharmaceutiques nécessaires. De la sorte, les entrepreneurs agricoles contribuent déjà directement à la réalisation de l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides d'ici 2030, comme le prévoit la stratégie « De la ferme à la table ».

Compte tenu des dispositions contractuelles entre les entrepreneurs et les agriculteurs, les entrepreneurs doivent être capables de rendre compte de tous les travaux effectués. Cette obligation permet de surveiller et de contrôler plus facilement la mise en œuvre de performances pro-environnementales. La gestion et le partage des données créent de nouvelles opportunités commerciales pour les entrepreneurs et élargissent le cadre de leurs activités. Ces innovations apportent à l'agriculteur et à l'entrepreneur la garantie que les travaux seront effectués conformément aux normes de qualité établies en matière de protection de l'environnement.

Parce qu'ils utilisent des technologies de pointe, les entrepreneurs sont déjà à même de démontrer qu'ils respectent les objectifs de la nouvelle stratégie « De la ferme à la table ».

Que demande la CEETAR ?

- La CEETAR souligne la nécessité de fonder les décisions sur des preuves économiques, environnementales et sociales solides et demande une évaluation d'impact systématique pour toute nouvelle proposition législative visant à soutenir la stratégie « De la ferme à la table »;
- La mise en œuvre de la stratégie « De la ferme à la table » doit être accompagnée en toute transparence par des indicateurs appropriés afin d'évaluer l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture, des revenus et de la rémunération des nouveaux services rendus, ainsi que les conséquences sur l'environnement et la sécurité alimentaire;

- La stratégie "De la ferme à la table" doit encourager la création de nouveaux modèles commerciaux qui soient « verts », rentables et compatibles avec le "Pacte vert européen" (qui comprend également la stratégie de l'UE en matière de biodiversité et la nouvelle stratégie forestière européenne). Afin de rendre l'agriculture européenne à la fois compétitive et durable, la CEETAR appelle à une meilleure cohérence entre la politique agricole commune (PAC) et le « Pacte vert européen » dans son ensemble.
- Concernant le soutien à l'innovation, la CEETAR souhaite rappeler la nécessité de promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de compétences et d'innovation agricoles (AKIS), qui permettent à tous les acteurs de participer au développement durable en accélérant l'innovation et le transfert de connaissances. En outre, une base de données sur la durabilité des exploitations agricoles permettrait d'établir un étalonnage des performances des exploitations et d'étayer le recours à des pratiques agricoles durables. Pour mettre en œuvre ce processus, la CEETAR plaide pour l'extension de l'accès aux connexions internet à haut débit dans les zones rurales.

Remarques supplémentaires concernant la Directive IPM sur la « Lutte intégrée contre les ennemis des cultures » et celle sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

La CEETAR se réjouit que la révision actuelle de la Directive IPM 2009/128/14 prenne en compte les conséquences d'une application plus stricte de l'IPM pour les opérateurs économiques impliqués dans la distribution et l'utilisation des pesticides, y compris les entrepreneurs agricoles. En outre, les nouvelles techniques de pulvérisation, telles qu'elles sont déjà utilisées par les entrepreneurs agricoles, devraient être prises en compte lors de la révision des différentes législations sur les produits phytopharmaceutiques (comme le règlement (CE) n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques).

En se conformant aux modifications apportées à l'autorisation des produits, les entrepreneurs agricoles et forestiers seront en mesure de proposer des solutions sur mesure aux agriculteurs et aux propriétaires forestiers. Ces changements créent également des opportunités commerciales supplémentaires pour les entrepreneurs : ceux-ci sont mieux équipés pour s'adapter aux conditions changeantes du marché et utilisent des produits alternatifs qui viennent d'être commercialisés et qui contiennent des substances actives récemment approuvées.

Dans ce contexte, les entrepreneurs agricoles se joignent aux fabricants et aux revendeurs de machines agricoles ainsi qu'aux sociétés commercialisant des pesticides dans leurs efforts pour mettre sur le marché et dans l'ensemble de la chaîne de valeur agricole des produits et des machines de substitution, fabriqués sur base de programmes de recherche de plus en plus nombreux.

A propos de la CEETTAR:

La Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques, Agricoles, Ruraux et Forestiers, créée en 1961, représente environ 150 000 organisations et près de 600 000 travailleurs. Elle a pour but de représenter les intérêts des entrepreneurs des territoires en Europe. En 2014, le Réseau européen des entrepreneurs forestiers a décidé de fusionner avec la CEETTAR, ce qui a donné naissance à une organisation unique plus forte et à une meilleure représentation des entrepreneurs agricoles et forestiers au niveau de l'Union européenne.

La CEETTAR se veut une force proactive au service des entrepreneurs agricoles et forestiers et de l'économie rurale au niveau européen. Ses objectifs sont de:

- Représenter les fédérations nationales et défendre leurs intérêts professionnels auprès des institutions européennes. De cette manière, la CEETTAR est reconnue comme l'organisation représentative des entrepreneurs vis-à-vis des institutions européennes,
- Représenter les fédérations nationales et défendre leurs intérêts professionnels auprès d'autres organisations privées, actives au niveau européen et à un niveau supérieur. La CEETTAR entretient des relations constructives avec la COPA-COGECA (agriculteurs), le CEMA (industrie des machines agricoles), l'EFFAT (travailleurs)...
- Aider les organisations des nouveaux États membres à atteindre leurs objectifs nationaux le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions grâce au transfert d'expertise développé par la PAC depuis plus de 50 ans.